



Mme PAROLARI Muriel
Directrice

①01 64 06 44 16

□ce.0771431m @ ac-creteil.fr
1 rue de la Butte du Prix - 77390 Guignes

PROCÈS-VERBAL DU PREMIER CONSEIL D'ÉCOLE SÉANCE DU 14 novembre 2023

Le 14 novembre deux mille vingt-trois, le premier conseil d'école de la maternelle André Siméon de Guignes pour l'année scolaire 2023-2024 s'est réuni en salle de motricité, sous la présidence de Mme PAROLARI.

Etaient présents :

- M. MEIDEROS, Maire de la commune.
- Mme BENBELAID, responsable service scolaire
- Mme BALLABENE, adjoint au maire
- Mmes, ERKER, LARFAOUI, MARTELLINI, MOINET et M. AIT MOUSSA représentants élus titulaires des parents d'élèves
- Mmes BENDAVID et BISCUIT et M. CHASSIN, représentants élus suppléants des parents d'élèves
- Mme MENDES, présidente de l'APE
- Mmes, BRUNELLE, BROSSARD, FERRAN, GIRGIEL, GODINEAU, PAROLARI, PICHON, TAGLANG et M BLAISE enseignants de l'école
- Mme URRIOLA, psychologue scolaire au sein du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Etaient excusés :

- Mme THIEBAUT-PHILIPS, Inspectrice de l'Education Nationale
- Mmes BECOULET, JACQUELIN ET JOYEUX.

LA SÉANCE EST OUVERTE À 18H00

Secrétaire de séance : Mme TAGLANG

La séance débute par une présentation des membres du conseil.

Madame MENDES, présidente de l'APE a remis ce soir, un chèque pour la coopérative scolaire de 1900 euros, ce don est le fruit des manifestations organisées par l'APE au



profit des écoles du groupe scolaire. L'ensemble du conseil remercie chaleureusement l'APE pour leur investissement auprès des écoles.

1) Modalités de fonctionnement et attributions du conseil d'école

a) <u>Présentation des membres du conseil, du rôle et des compétences du conseil</u>

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit

- Le Maire ou son représentant et un Conseiller Municipal désigné par le Conseil Municipal.
- Les Maîtres de l'école.
- Un des Maîtres du réseau d'aides spécialisées.
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.
- Le Délégué Départemental de l'Education Nationale.
- L'Inspecteur de l'Education Nationale assiste de droit aux réunions.

Peuvent Assister avec voix consultative pour les affaires les intéressant :

- Les personnels du réseau d'aide spécialisé.
- Les Médecins scolaires.
- Les infirmières scolaires.
- Les assistantes sociales.
- Les personnels médicaux ou paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés
- Les personnels chargés de l'enseignement des langues étrangères.
- Les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le directeur peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile. Les parents d'élèves suppléants peuvent assister aux séances de conseil d'école sans prendre part au débat. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence du titulaire qu'ils remplacent.

Le conseil d'école sur proposition du directeur vote lors du 1er conseil le règlement intérieur de l'école. Il a un rôle consultatif sur des sujets liés à la pédagogie, la vie de l'école, la sécurité et l'hygiène, l'utilisation des fonds alloués à l'école, les activités périscolaires.

b) Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Une seule liste s'est présentée (parents indépendants non constitués en association). 8 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants ont été attribués à cette liste avec un taux de participation aux élections de 35.93 %(contre 30.95 % l'an dernier) : 359 électeurs inscrits - 129 votants –93 suffrages valablement exprimés. Comme l'an passé le vote



s'est déroulé exclusivement par correspondance conformément au vote entériné lors du conseil d'école du 7 novembre 2019.

c) Vote du règlement intérieur de l'école

La proposition de règlement intérieur a été adressée à l'ensemble des membres du conseil avec l'invitation à ce 1_{er} conseil d'école. Ce règlement intérieur est conforme au règlement départemental de l'éducation nationale en vigueur à ce jour. Il est procédé au vote.

Le règlement intérieur ainsi modifié est adopté et voté à l'unanimité pour l'année scolaire 2023/2024.

2) Organisation pédagogique et vie de l'école

a) L'équipe, les effectifs et la répartition – les apprentissages –

L'école compte à ce jour 53 PS, 67 MS et 67 GS pour un total de 187 élèves répartis sur 8 classes : 2 classes de PS de 24 et 23 élèves, 1 classe de PS/MS de 24 élèves, 2 classes de MS de 25 et 26 élèves, 2 classes de GS de 22 élèves et 1 classe de GS de 23 élèves.

Mme THIEFFRY est toujours en arrêt et est remplacée par Mme PICHON Sarah Mme GIRGIEL bénéficie cette année d'un mi-temps annualisé. Aussi dès le 1^{er} février un enseignant sera nommé sur son poste.

Mme Eileen GODINEAU assure la décharge de direction de Mme PAROLARI dans la classe rose de grande section.

En plus de l'équipe enseignante, l'école compte actuellement 7 ATSEM et 3 AESH qui accompagnent les enfants en situation de handicap. Le contrat de Mme Mereu a pris fin le 17 octobre.

Présentation des missions de la psychologue scolaire de l'éducation nationale par Mme URRIOLA Astrid, psychologue scolaire du secteur.

La possibilité d'un fond alloué par la commune pour le RASED est évoquée. Il est demandé à Madame URRIOLA de faire une proposition budgétaire qui sera étudiée par les membres du conseil municipal.

b) Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Comme l'an passé les APC ont lieu le midi de 11h30 à 12h00 (ou 11h20 à 11h50 pour les classes qui commencent à 8h20) selon les classes les lundis, mardis et jeudis à raison de 1h30 par semaine sur 24 semaines pour un total de 36 heures sur l'année.



Les APC sont un dispositif mis en place par l'Education Nationale. Elles sont un moyen d'accompagner les acquisitions réalisées sur le temps scolaire et peuvent prendre plusieurs formes :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés passagères dans les apprentissages
- une aide au travail personnel
- une activité prévue par le projet d'école

En fonction de la forme retenue, les APC pourront être dispensées, soit à certains élèves dont les besoins auront été identifiés, soit à l'ensemble des élèves de la classe par passage successif de petits groupes.

c) Le projet d'école

Notre projet d'école (2022-2025) comporte 4 orientations :

- 1) Développer et enrichir le lexique pour échanger, communiquer, comprendre, apprendre et réfléchir
- 2) Donner du sens à l'apprentissage des nombres en favorisant le questionnement et la réflexion
- 3) Favoriser l'acquisition des règles dans le cadre des APS
- 4) Inscrire l'école dans une démarche éco responsable et solidaire

Ces orientations se déclinent ensuite en objectifs opérationnels et en actions.

Notre première orientation « Développer et enrichir le lexique pour échanger, communiquer, comprendre, apprendre et réfléchir » comprend un objectif opérationnel : « Permettre à tous les élèves d'acquérir, de développer et d'enrichir leur vocabulaire, afin de faciliter l'entrée dans l'apprentissage de la lecture et la compréhension de l'écrit au CP » qui va donner lieu à 4 actions :

- a) Réaliser une progression de cycle autour de l'acquisition du lexique afin que tous les élèves disposent d'un socle minimum commun.
- b) Définir une progression des modalités d'apprentissage adaptées à la maturité des élèves et à leurs capacités d'attention par niveau
- c) Définir des outils à mettre en place pour permettre aux élèves de réinvestir et de mémoriser le lexique travaillé en classe.
- d) Construire avec les élèves un outil dans les 3 graphies qui pourrait les suivre au CP afin de faciliter la mémorisation des lettres (réalisation d'un abécédaire sur la durée du cycle).



Notre deuxième orientation « Donner du sens à l'apprentissage des nombres en favorisant le questionnement et la réflexion » comporte 2 objectifs opérationnels.

Le premier « Placer l'apprentissage par les jeux de société au cœur des apprentissages » comprend une action « Organiser des ateliers « jeux de société » intra et inter classe en lien avec la progression de cycle de l'école, en veillant à créer des groupes de besoin homogènes ou hétérogènes en fonction des objectifs visés et en variant les rôles des élèves. »

Le second « Favoriser les situations d'apprentissage propices au développement du raisonnement et de la réflexion » va donner lieu à 3 actions :

- a) Mettre en place dans l'emploi du temps des séances dédiées à la résolution de problèmes pour lesquels une démarche de questionnement et/ou de réflexion est nécessaire
- b) Prévoir un travail spécifique en APC pour les élèves qui ont des difficultés à s'approprier les procédures permettant de résoudre des problématiques
- c) Mettre en place dès la PS des situations ludiques mettant le nombre en situation de position.

Notre troisième orientation « Favoriser l'acquisition des règles dans le cadre des APS » se compose d'un objectif opérationnel « Sensibiliser les élèves aux règles de déplacement afin d'adopter un comportement citoyen. » qui va donner lieu à 2 actions :

- a) Sensibiliser les élèves à la sécurité routière dans le cadre des déplacements avec des engins roulants dans l'enceinte de l'école.
- b) Définir les règles de déplacement à pied dans l'école puis à l'extérieur de l'école pour mettre en place les bons gestes en vue du passage du permis piéton à l'école élémentaire.

Enfin notre dernière orientation « Inscrire l'école dans une démarche éco responsable et solidaire » se décline en 2 objectifs opérationnels.

Le premier « Sensibiliser les élèves à l'importance du recyclage pour la préservation de la planète » va se traduire par une action « Poursuivre et développer les démarches permettant de limiter le gaspillage et de développer le recyclage au sein de l'école ».

La poubelle jaune est présente dans l'école et l'ensemble des élèves est sensibilisé



au recyclage.

Le second « Développer le mieux vivre ensemble dans des engagements solidaires » donnera lui aussi lieu à une action « Engager l'école dans des démarches solidaires auprès d'associations locales et ou nationales ».

L'opération « Cœurs en couleurs », pour une collecte de jouets solidaire pour Noël n'aura pas lieu cette année.

Mme BALLABENE, propose à l'équipe enseignante de collaborer pour une collecte de jouets au profit des Restaurants du cœur. Cette proposition est validée positivement.

Une journée du HANDICAP ayant pour objectifs de sensibiliser les élèves à la solidarité, au handicap et au respect de la différence, en partenariat avec l'APE aura lieu dans l'année et est en cours d'organisation. Mme URRIOLA propose son aide pour cette journée.

d) Intervenants et manifestations

USEP et Rencontres sportives

Cette année 7 classes ont adhéré à l'USEP. La classe de Madame GIRGIEL a participé à une randonnée culturelle à Barbizon le 12/10/2023 D'autres événements sportifs sont prévus et en cours d'organisation.

Sorties et événement :

Les classes rouge et jaune de Mmes BROSSARD et TAGLANG se sont rendues à la cueillette de Lumigny le 26 septembre pour des ateliers sur le thème de la pomme. Les classes verte et violette de Mmes GIRGIEL et PICHON (16/10), ainsi que les classes orange et turquoise de Mme FERRAN et M. BLAISE (le12/10) se sont rendues à la cueillette de Servigny à Lieusaint pour une visite du potager et du verger et des ateliers pédagogiques.

Des activités culinaires ont été menées en classe par la suite pour la semaine du goût.

Les GS des classes rose et bleue de Mesdames PAROLARI et BRUNELLE, ont participé à une randonnée automnale sur les chemins de campagne de guignes.

Les mêmes GS ont pu assister à une veillée « contes du fond des bois », avec la participation d'une conteuse professionnelle pour une contée à frissonner, suivie d'une dégustation de la soupe préparée par les élèves, le vendredi 22 octobre.

Ces événements ont été financés en totalité (sauf transport) grâce au don de l'APE remis au dernier conseil d'école. L'équipe enseignante renouvelle ses remerciements.

Semaine du goût



Les après-midis des mardi 17 et vendredi 20 octobre les enfants de l'ensemble des classes ont participé à des ateliers autour des 5 sens à l'initiative des représentants des parents d'élèves. L'ensemble de l'équipe enseignante remercie les parents qui se sont investis dans cette animation et les félicite pour la qualité des activités proposées qui ont été très appréciées par les élèves et par l'équipe enseignante.

Intervention d'un maitre chocolatier dans la classe de GS TURQUOISE le 19/12.

Spectacle de noël

Le 15 décembre prochain les élèves assisteront à un spectacle et une visite surprise...

Marché de noël

Le Noël des enfants, organisé en partenariat avec l'APE se tiendra le vendredi 22 décembre dès 16h30 dans l'enceinte de l'école. L'évènement est en cours d'organisation, les informations seront diffusées ultérieurement.

Photographies scolaires

Le photographe viendra à l'école le vendredi 19 janvier toute la journée pour les photos des fratries des élèves de l'école maternelle ainsi que pour les photos individuelles et de groupes. Les photos avec les fratries élémentaires se dérouleront le 18 janvier au matin.

Fête des enfants de Guignes

Les parents d'élèves envisagent de renouveler cette année la fête des enfants de Guignes si le contexte le permet le 30/06/2024.

Hygiène et sécurité

e) Exercices incendie

Un exercice d'évacuation incendie s'est déroulé ce lundi 13 novembre à 9h00. Il a été mis en œuvre par Mme NOVOSIAK, directrice de l'école élémentaire et en charge de la sécurité incendie pour l'ensemble du groupe scolaire. L'exercice s'est déroulé conformément aux attentes, l'école a été évacuée très rapidement.

f) PPMS et PPMS attentat

L'école dispose de deux PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : l'un pour les risques « non-intentionnels » (naturels et technologiques), l'autre pour les risques « intentionnels » (attentats et intrusions). Ces deux documents ont été mis à jour en début d'année et transmis à l'inspection de l'Education nationale et à la mairie.



Un exercice de confinement se déroulera le mardi 28 novembre en concertation avec les forces de l'ordre et l'école élémentaire. Les familles et les élèves seront prévenus de ce premier exercice.

g) Travaux

Des procédures sont en cours concernant la rénovation ou la réparation des dysfonctionnements constatés à l'école.

Des problèmes de connexions internet subsistent compte tenu du grand nombre de connexions simultanées sur le groupe scolaire, l'équipe éducative demande si la fibre peut être envisagée ?

Les tracés de jeux de la cour ont été réalisés cet été par une entreprise spécialisée, l'un d'eux doit être réparé ou refait car il n'a pas tenu. Nous remercions la municipalité pour ces jeux bien appréciés des élèves.

3) Utilisation des moyens alloués à l'école

a) Coopérative scolaire USEP

Mme ERKER est remerciée pour sa vérification des comptes de l'exercice 2022-2023. L'exercice 2023-2024 a débuté avec un montant de 4674.53

A ce jour nous avons reçu 2049.88 de dons des familles. Toute l'équipe remercie les familles qui ont déjà apporté leur contribution à la coopérative de l'école.

Pour le moment les crédits ont été utilisés de la façon suivante :

Sortie à la cueillette pour les classes orange, turquoise, verte, rouge, violette et jaune : 687.35

Animation « conte » pour les classes bleue et rose : 320.00

Ces animations ont été financées par le solde du don de 1700 de l'APE remis l'an passé.

Achats de fournitures et de petit matériel pédagogique : 65.49

Frais bancaires et postaux : 55.68

Cotisation USEP et assurance : 1451.67



a) Crédits scolaires alloués par la mairie

Les comptes Mairie ont été vérifiés par Mme BENBELAID et M. BOUTET et sont clôturés pour l'exercice 2023. Le budget alloué de 90 euros par élève, soit 17 730 euros pour 197 élèves au 1e janvier 2023 a été réparti sur trois postes :

- Fournitures scolaires et administratives
- Sorties, animations pédagogiques et événements culturels.
- Transports.

Un budget investissement pour 2024 est déjà anticipé, il concerne une intervention de l'école de musique de Guignes pour l'ensemble des élèves, un devis pour des créneaux à la piscine pour les GS, ainsi que le renouvellement du bureau de la direction.

Le conseil souhaiterait savoir si l'école pourra compter sur un budget au moins équivalent par enfant pour l'année 2024 à savoir la somme de 90.00 € par élève. M. Le Maire valide notre demande et ajoute que le budget sera soumis au vote du conseil.

L'équipe éducative remercie vivement la municipalité pour le renouvellement du parc informatique de l'école, soit un ordinateur portable par classe, ainsi que le poste informatique du bureau de la direction. Cette initiative est également saluée par les représentants des parents d'élèves.

Question diverse:

Les rencontres entre les enseignants et les familles peuvent être circonstancielles et permettent un échange rapide au moment de la sortie de l'école. Ces rencontres peuvent être aussi sollicitées par les parents, ou l'enseignant, il convient alors de fixer un rendezvous (il peut être téléphonique en cas d'impossibilité) via le cahier de l'enfant ou par mail. Enfin des rencontres parents/enseignants seront organisées pour faire un point de scolarité lors de la remise des livrets d'apprentissages des élèves. Il est rappelé que le contexte VIGIPIRATE renforcé oblige l'ensemble de la communauté au respect des consignes de sécurité.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 19H45

Date du prochain conseil : le mardi 27 février 2024

La secrétaire de séance Mme TAGLANG

La présidente Mme PAROLARI



- Naka atrika atripalia arata pagada kilinta